



## Concerts en plein air

-----  
Par aldev

Bonjour,

Notre maison se trouve à côté d'une auberge. La terrasse de l'auberge est séparée de notre jardin par un mur.

L'auberge organise fréquemment des concerts en plein air sur la terrasse. Depuis mars, plus de 20 concerts ont été organisés.

Ces concerts sont amplifiés (basse / batterie, guitares, chant, etc.) et ont lieu en général les week-ends (vendredi / samedi soir, dimanche après-midi).

Le gérant de l'auberge refuse de comprendre que ces concerts sont une gêne insupportable pour nous.

Pour commencer il nous faudrait des arguments juridique pour lui faire comprendre ses torts. S'il le faut nous engagerons une procédure, mais là n'est pas notre objectif premier.

Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Réponses ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117  
[/url]

-----  
Par aldev

Bonjour,

Merci pour cette réponse rapide.

J'avais déjà pris connaissance des textes, mais il me paraissaient pas simples à interpréter.

Mais si je comprends bien, cette activité est n'est donc pas permise...

-----  
Par yapasdequoi

Toutes les démarches utiles sont précisées sur le lien.